

INTERVENTION DE CHANTAL SIMON-GUILLOU

1^{ère} Vice-présidente, Président de la Commission Territoires et Environnement

Séance plénière du Conseil général du Finistère du 1^{er} décembre 2011

Seul le prononcé fait foi

L'aménagement est au cœur des préoccupations de notre assemblée départementale : logement, services à la personne, déplacements, gestion de l'eau, des déchets, politique foncière y contribuent et la mise en œuvre de ces politiques ne peut être réalisée que dans une réflexion transversale qui prend en compte les paramètres sociaux, économiques et environnementaux. Elle nécessite également une approche qui respecte l'identité des territoires finistériens et nous engage dans des partenariats communs. Approches transversales et partenariats qui constituent le fil conducteur des actions qui seront poursuivies et développées dans notre projet stratégique au cours de l'année 2012.

Le document qui nous est présenté aujourd'hui « Faire de l'aménagement un vecteur de solidarités sociales, territoriales et économiques » les présente de manière exhaustive.

Je ne reviendrai pas sur l'accès aux services de proximité au sein des territoires (Penn ar Bed numérique, soutien au SDIS, nouvelle offre de transport collectif) nous les avons souvent évoqués ces derniers mois. Ces services aux finistériens nous serons bien entendu attentifs à ce qu'ils poursuivent leur développement.

Je ne m'attarderai pas non plus sur les politiques de l'eau ni sur le schéma d'alimentation en eau potable même si l'actualité nous y fait penser et nous donne raison de mettre les acteurs autour de la table pour envisager (comme nous l'avons fait concernant la gestion des déchets) de travailler à un projet qui sécurise l'approvisionnement en eau de tout le Finistère, de tous les finistériens.

Quelques mots sur les contrats de territoire qui sont le fruit d'une réflexion avec les collectivités du Finistère. Un seul EPCI n'a pas pour le moment souhaité contractualiser.

2012 nous amènera à analyser les premiers conclus avec l'évaluation de mi-parcours.

Nous partenaires s'y préparent et nous devons avec eux nous réinterroger sur les orientations que nous envisageons prolonger.

2012, nous permettra également d'entamer une réflexion sur des contrats « 2^{ème} génération » qui pourront avoir pour support les réflexions qui nous menons globalement dans notre projet stratégique. Deux exemples peuvent illustrer ces propos. Nos réflexions autour du logement mais aussi la prise en compte de l'atout « mer et littoral ». Nous sommes actuellement dans la phase diagnostic, mais nul doute que 2012 verra décliner des orientations pouvant servir de base à nos projets avec les territoires.

Le fin de mon propos, je le consacrerai à l'objectif prioritaire « se loger » que nous avons abordé, lors de notre dernière séance plénière, par un état des lieux qui avait mis en avant les spécificités de notre département.

En 2012 notre assemblée décidera d'une révision de ses politiques « logement » en y intégrant progressivement 5 enjeux :

- le logement des plus défavorisés,
- les économies d'énergie dans l'habitat ancien,

- le logement des jeunes,
- la vie à domicile des personnes âgées,
- l'accroissement de la population et l'étalement urbain.

Les évolutions financières pourront évoluer pour mieux prendre en compte l'enjeu de la rénovation de l'habitat.

L'intérêt d'un plan départemental de l'habitat devra être examiné et une nouvelle délégation des aides à la pierre sera proposée au vote de notre assemblée. La mise en œuvre de cette délégation suppose de nouveaux outils de concertation et de travail avec les territoires et les opérateurs pour une meilleure lisibilité des enjeux telle la rénovation de l'habitat ou les besoins des personnes en difficultés.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, les quelques dossiers que je souhaitais évoquer avec vous.